

<p style="text-align: center;">Compte rendu sommaire du conseil municipal Séance du 26 mai 2011 à 20 h 30</p>

PRÉSENTS : Pierre GOUBET, Jean-Claude LAZZARONI, Françoise ROY, Eveline GUILLET, Lydie PONS, Catherine BRIDAY, Marc MICOUD, Robert TURGIS, Marie GIROT, Ludwina CUMIN, Muriel BRUGNOT, Benoit DORE, , Yves ROUX, Michel BECAVIN, Greta CARRERAS.

Excusés : Pierre COMMARMOT (procuration à Mme BRIDAY), Robert RESTA (procuration à M. LAZZARONI), Jacqueline ACCARDO (procuration à Mme GUILLET), Marc PELARDY (procuration à M. GOUBET), Claude CHARTON (procuration à Mme CUMIN), Gilles VIALLAND (procuration à Mme ROY)

ABSENTS : Robert ROCHE, Jacques ETOYAN, Jocelyne CHAGNON, Patricia CLUZEL, Sabrina DERRAS, Mathieu MOREL.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire informe l'assemblée du décès de M. André Trichard, ancien Maire de la commune.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Jean-Claude LAZZARONI comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 21 avril 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Conformément à l'article L 2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L 2122-21 et L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 27 mars 2008.

Il informe l'assemblée de l'ensemble des marchés publics passés sous la forme adaptée et des déclarations d'intention d'aliéner (aucun droit de préemption n'a été exercé).

Enfance-Jeunesse (Rapporteur : Catherine BRIDAY)

Règlement de fonctionnement des services TMP-ALSH et EAJE

Par deux votes différents du conseil municipal (un par règlement), les nouveaux règlements de fonctionnement des services TMP-ALSH et EAJE sont approuvés à l'unanimité après quelques modifications mineures.

Tarifs des services du TMP-ALSH

L'assemblée est informée que le coût de revient par enfant pour une journée d'accueil de loisirs est estimé à 26,57€ et à 333€ pour les mini-camps. Pour le temps périscolaire, ce coût est de 3,90€.

Les tarifs, tenant compte des quotients familiaux de la CAF, sont fixés à l'unanimité (un vote pour le temps périscolaire, un vote pour l'ALSH) à des coûts inférieurs à ceux énumérés puisque le budget principal de la commune apporte une importante participation financière.

Affaires sociales : Tarifs du centre social et culturel Jacques Brel (Rapporteur : Lydie PONS)

Dans le cadre du marché signé avec l'ADSEA pour la gestion et l'animation du centre culturel Jacques Brel, l'assemblée doit déterminer les tarifs applicables aux activités du centre à destination des 13-18 ans, aux associations et aux locations de salle.

A la demande de M. Roux qui fait remarquer que le créneau horaire de réservation pour les associations semble trop limité lors d'une manifestation particulière, une phrase en ce sens sera ajoutée.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les différents tarifs.

Convention de mandat travaux de voirie forum des sports et voirie attenante (Rapporteur : Eveline GUILLET)

Le projet est présenté à l'assemblée. Il concerne le chemin de Thil entre la voie ferrée et le chemin des Combes, l'entrée du forum jusqu'à l'aire de retournement pour les bus. L'arrêt des futures navettes est prévu, l'enrobé des parkings et le carrefour chemin des Combes restent en option pour respecter le budget prévisionnel voté par la commune.

Par cette convention approuvée à l'unanimité, la CCMP se voit déléguer la maîtrise d'ouvrage et les travaux, il est rappelé qu'elle en a financé l'étude. Ces travaux devraient démarrer en juillet pour une durée de 5 mois et perturberont la circulation.

Convention de financement des travaux tennis (Rapporteur : Françoise ROY)

La réfection d'un court sera co-financé par le club de tennis et la municipalité. La convention précise les modalités de paiement par le club, la délibération est approuvée à l'unanimité.

Personnel : Création des emplois saisonniers d'animateur et détermination du mode de rémunération (Rapporteur : Jean-Claude LAZZARONI)

L'assemblée approuve à l'unanimité la création d'emplois saisonniers au sein du service TMP-ALSH pour juillet et août et fixe les conditions de rémunération sous forme forfaitaire de ces agents.

Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année, il est procédé publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, des personnes de la commune pouvant être appelées à devenir jurés à la Cour d'assises.

Questions et informations diverses

Il est rappelé à l'assemblée l'inauguration des sentiers pédestres le dimanche 29 mai avec un parcours démarrant de la Sathonette à 10h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Pierre GOUBET

Affiché le

et retiré de l'affichage le